



# **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Mercredi 23 mars 2022  
19h30**

**ALLE  
Halle des fêtes**

**Assemblée générale ordinaire du 23 mars 2022 à 19h30**  
**Alle, Halle des fêtes**



Délégués : Maires du district de Porrentruy 2018-2022

Commune	Politesse	Nom	Prénom	Fonction	NO téléphone	Signature
✓ Alle	Monsieur	Babey	Stéphane	Maire	079 252 78 42	
✓ Basse-Allaine	Monsieur	Crétin	Thierry	Maire	079 211 39 73	
✓ Beurnevésin	Monsieur	Fuhrer	Jean-Christophe	Maire	079 446 83 65	
Boncourt	Monsieur	Maître	Lionel	Maire	079 388 82 40	Excusé
✓ Bonfol	Monsieur	Gasser	Fernand	Maire	079 690 19 06	
✓ Bure	Madame	Gschwind	Sébastien	Maire	079 338 17 25	
✓ Clos du Doubs	Monsieur	Lachat	Jean-Paul	Maire	079 356 25 12	
Coeuve	Monsieur	Bleyaert	Benoît	Maire	078 744 73 10	Excusé
✓ Cornol	Monsieur	Gerber	Ernest	Maire	079 443 88 45	
✓ Courlavon	Monsieur	Gschwind	Serge	Maire	079 686 84 32	
Courgenay	Monsieur	Jolissaint	Didier	Maire	078 904 73 56	
✓ Courtedoux	Monsieur	Minger	François	Maire	079 543 96 76	
✓ Dampfreux	Monsieur	Henry	Michel	Maire	079 545 80 31	
✓ Fahy	Monsieur	Christinaz	Philippe	Maire	079 456 99 33	
✓ Fontenais	Monsieur	Petignat	Yves	Maire	078 861 51 91	
✓ Grandfontaine	Madame	Vuillaume	Marguerite	Maire	079 540 66 82	
✓ Haute-Ajoie	Monsieur	Baconat	Michel	Maire	079 328 24 16	
La Baroche	Monsieur	Schaer	Romain	Maire	032 462 10 01	Excusé
✓ Lugnez	Madame	Kübler	Brigitte	Maire	078 842 65 03	
✓ Porrentruy	Monsieur	Voirol	Gabriel	Maire	079 208 65 09	
✓ Vercourt	Monsieur	Gerber	Eric	Maire	079 933 03 58	

Invitées-és

Institution	Politesse	Nom	Prénom	Fonction	NO Téléphone	Signatures
RCJU	Madame	Beuret	Rosalie	Ministre		Excusée
RCJU/COM	Monsieur	Riat	Christophe	RCJU/COM	079 873 87 91	
AEACMBDP	Monsieur	Schneider	Raphaël	Président		excuse
Porrentruy	Monsieur	Huber	Jérémy	Chef du Service UEI	079 232 02 47	

**Assemblée générale ordinaire du 23 mars 2022 à 19h30**  
**Alle, Halle des fêtes**



**Employé-e-s SIDP**

	Titre	Nom	Prénom	Fonction	NO Téléphone	Signatures
SIDP	Madame	Cramatte	Sophie	Secrétaire	079 522 23 43	
SIDP	Madame	Sanchez	Annabelle	Admin. finances	079 946 18 98	
SIDP	Monsieur	Pressacco	Gregory	Resp. technique	078 827 85 86	

**Presse**

	Titre	Nom	Prénom	Fonction	NO Téléphone	Signatures
LQJ	Monsieur	Merçay	Josué	journaliste		
RFJ	Monsieur	Nagy	Thomas	journaliste		



Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy

**Assemblée générale ordinaire**  
**Mercredi 23 mars 2022 à 19h30 (Alle, Halle des fêtes)**

**Président :**  
Baconat Michel  
**Vice-Présidente :**  
Vuillaume Marguerite

Liste des présences annexée : 21 délégués invités, intervenants et invités

**Invités :**

**RCJU/COM**  
Riat Christophe, Délégué aux affaires communales

**CHEF DU SERVICE UEI**  
Jérémy Huber

**RFJ**  
Merçay Josué  
**LQJ**  
Nagy Thomas

**SidP**  
Cramatte Sophie, secrétaire  
Sanchez Annabelle, administratrice des finances  
Pressacco Gregory, responsable technique

**Excusés :**

**RCJU**  
Rosalie Beuret, Ministre des Finances

**AEACDP :**  
Raphaël Schneider, Président

**Michel Baconat** : ouvre la séance de l'assemblée générale des délégués de ce jour. Il salue particulièrement le délégué aux affaires communales Monsieur Christophe Riat. Madame la Ministre des Finances Rosalie Beuret est excusée. Les représentants de l'AEACDP sont excusés.  
Les médias sont représentés par Monsieur Thomas Nagy pour RFJ et Josué Merçay pour le QJ. Il salue également M. Jérémy Huber, chef de service de l'UEI de la Municipalité de Porrentruy. Messieurs Lionel Maître, maire de Boncourt, Romain Schär, maire de La Baroche et Benoît Bleyaert, maire de Coeuve sont excusés.  
**Michel Baconat** : salue ensuite le personnel administratif et technique du SidP comme susmentionné.  
L'ordre du jour se compose de 7 points. Pas de demande de modification de l'ordre du jour.

1.  
Accueil

 **Sont nommés scrutateurs : M. Fernand Gasser, maire de Bonfol et M. Ernest Gerber, maire de Cornol**

2.  
Désignation des scrutateurs

 **Le PV de l'assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2021 est approuvé à la majorité évidente.**

3.  
Approuver le PV de l'assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2021

**Michel Baconat** : cède la parole à Jérémy Huber, chef du Service UEI.

**Jérémy Huber** : présente le document « Accueil économique dans le district de Porrentruy Projet LPR ». Ce dernier se trouve en fichier joint.

**Annabelle Sanchez** : demande si les CHF 110'000.- mis à disposition par Porrentruy sous forme d'heures de personnel sont inclus dans les CHF 60'000.- ou CHF 70'000.- par an pour financer quelqu'un ?

**Jérémy** : non, c'est en plus. Il s'agit là vraiment de personnel de Porrentruy déjà présent.

**Gabriel Voirol** : nous avons dû prendre des décisions au sein du comité. Jérémy qui travaille à la Municipalité de Porrentruy à 90% a accepté de travailler à 10% sur ce projet. Il connaît bien ce domaine et c'est un plus d'avoir une personne spécialisée dans l'aménagement du territoire. Il ne pourra pas tout faire. Il est nécessaire de bien l'accompagner. Nous n'avons pas cité tous les partenaires, tels que RégioTech, entre autres. Il travaille depuis le mois de février pour faire passer ce projet d'1 million d'apport extérieur, dont CHF 500'000.- de la Confédération et CHF 500'000.- de la SEDRAC. Cette dernière a déjà accepté le principe de monter à CHF 160'000.- sur 4 ans.

**Stéphane Babey** : remercie Jérémy Huber pour le travail fourni car cela ne se résume pas à la présentation de ce soir. Un document complet et succinct a été établi et ce dernier a déjà fait l'objet d'études préalables de la part des instances cantonales. Nous avons un document fondateur tangible et réaliste. Ce dossier sera suivi par un chargé de mission. Nous sommes en train de poser la première pierre d'une mutualisation de fiscalisation à l'échelle régionale. C'est important et novateur. Ces rentrées fiscales vont permettre de financer une partie de nos infrastructures à l'échelle de la région. C'est pourquoi le PDR au travers de ces zones SEDRAC et AIR va permettre de financer certaines infrastructures nécessaires ces prochaines années. Il fait entre autres référence au Collège Stockmar qui va nécessiter des moyens et des investissements conséquents. C'est peut-être un moyen de financer en partie cet important investissement pour notre jeunesse.

**Eric Gerber** : pense que pour les personnes nanties de cette thématique cela peut paraître abstrait. C'est un projet novateur qui met le doigt sur des thématiques exprimées régulièrement au comité, tels que la promotion touristique, le développement de notre région. Il faudra être fort et concurrentiel face à d'autres régions.

**Gabriel Voirol** : ce dossier a démarré rapidement. Derrière ce projet, il y a des questions de fonds sur le partage des recettes. Nous comptons sur la volonté de collaborer des communes pour fournir les renseignements et avoir les données les plus fiables possibles. Le PDR a fixé des objectifs. Le SidP est porteur pour la mise en place des zones d'intérêts régionales. L'objectif est de partager cette fiscalité. Si vous avez des avis sur les moyens financiers, toutes les propositions peuvent être mises sur la table. Cette idée de prélèvement sur les recettes SEDRAC actuelles nous paraît intéressante. Cela pourrait être un modèle classique tel que la répartition par habitants.

**Serge Gschwind** : quand on parle de partage d'impôts. Il faut commencer par amener des entreprises.

**Stéphane Babey** : c'est justement au travers de tels exercices que l'on peut amener des entreprises. Le but est d'en amener en zone SEDRAC ou en zone AIR.

4.  
Développement  
économique  
(Jérémy Huber)

**Michel Baconat** : cède la parole à François Minger.

**François Minger** : Un groupe de travail a été créé avec Mme Aline Erard, maire de Saint-Brais ; M. Sébastien Gschwind, maire de Bure ; M. Mirco Bellè, caissier communal de Haute-Sorne ; M. Silvestro Di Meo, caissier communal de Courroux ; M. Christophe Fleury, comptable au Service de la Trésorerie générale ; M. Julien Buchwalder, contrôleur d'institutions au Délégué aux affaires communales, M. Christophe Riat, délégué aux communes, président du groupe de travail. Plusieurs demandes émanant de l'AJC et du SIDP adressées à la cheffe du DFI en 2021 demandent qu'une réflexion soit menée en vue d'une modification des taux et durées

5.  
Maintien de la  
valeur du  
patrimoine  
administratif

d'amortissements fixés actuellement par le décret concernant l'administration financière des communes (RSJU 190.611 ; article 36 alinéas 1 et 2 ; annexe 2). Les représentants des communes et de l'AJECA sont quasiment unanimes pour dire que les taux pratiqués actuellement, en particulier pour les bâtiments scolaires (durée d'utilisation de 25 ans, taux d'amortissement linéaire de 4%) ne correspondent pas à la réalité de la durée d'utilisation effective.

Ils considèrent que l'impact actuel sur les finances communales est trop lourd : on demande aux communes de rattraper le manque d'amortissement du passé, d'amortir aujourd'hui à un taux relativement élevé et d'amortir sur une période courte afin de respecter l'équité intergénérationnelle.

Après plusieurs échanges intéressants, il est décidé de suivre les deux pistes suivantes :

1. Harmoniser les durées d'utilisation respectivement les taux du décret appliqué aux communes aux taux pratiqués par l'Etat.
2. Etudier la possibilité d'augmenter les durées d'utilisation actuellement pratiquées par l'Etat et, le cas échéant, de les appliquer également aux communes. Une durée de 40 ans (contre 33 ans actuellement) est évoquée.

*Décret  
réglant l'octroi de subventions pour installations scolaires  
du 21 décembre 2001*

*Amortissement Art. 21 Les subventions sont considérées comme amorties après 50 ans pour les bâtiments et après 25 ans pour les équipements fixes et les installations extérieures. Une nouvelle intervention de l'Etat n'est possible qu'après ce délai.*

La prochaine séance est agendée au 8 avril prochain.

**Eric Gerber** : Au bout de 25 ans, le bâtiment a une valeur résiduelle de 0. Est-ce que ce point a été discuté ?

**François Minger** : nous parlons d'amortissement linéaire.

**Jean-Paul Lachat** : ne se satisfait pas quand un arrêté ou un décret dit que l'on doit se tenir à cette règle. Si un changement est nécessaire, il faut le faire.

**François Minger** : Nous allons effectivement changer les durées. Le groupe de travail s'adressera directement au Gouvernement qui proposera la demande de modification au Parlement. Dans notre discussion, nous sommes partis sur la durée, ce qui est plus simple en termes de coordination supra-cantonale. La réalité des faits est qu'il reste une valeur à la fin.

**Christophe Riat** : confirme que la linéarité fait partie de MCH2. Toucher ce système risque de provoquer un déséquilibre dans la transparence de MCH2. L'objectif du groupe de travail est de modifier le décret et de soumettre au Parlement une modification qui aille dans le sens souhaité par le groupe de travail. Il anticipe sur la séance du 8 avril. Il est aussi prévu qu'une fois que le groupe de travail aura pris les options, chaque représentant retourne vers ses instances et là, il pourra encore y avoir des débats et des discussions. La dynamique positive permettra sûrement d'arriver à un compromis qui satisfera les communes jurassiennes.

**Gabriel Voirol** : aimerait saluer la réponse par rapport à l'intervention de notre comité. Ce thème faisait partie des objets mis en discussion. Il salue également l'ouverture du Gouvernement pour la mise en place rapide de ce groupe de travail en espérant qu'il arrive à une conclusion qui soit efficace parce qu'aujourd'hui, 25 ans, pour la commune, c'est de la folie. Nous n'arrivons plus à régater par rapport à des offres faites par les entreprises qui mettraient des locaux à disposition.

**Michel Baconat** : cède la parole à Stéphane Babey pour ce point.

**Stéphane Babey** : présente un tableau préparé par Annabelle Sanchez qui représente les cas 2021 traités par la Commission de conciliation en matière de baux à loyer. La commission a traité 50 cas l'année dernière. Nous avons une inflation du nombre de cas. A titre de comparaison, elle avait traité, il y a dix ans, une trentaine de cas beaucoup plus simples qu'aujourd'hui. Le montant facturé au SidP se monte à CHF 35'000.- par année. Cela pose problèmes dans le compte de fonctionnement et pénalise le Syndicat. Nous avons une nouvelle secrétaire depuis le 1<sup>er</sup> février 2022. Il s'agit de Mme Aline Gillioz. Me Kohler est toujours à la présidence. Ce tableau est tout à fait anonyme mais cela relève de la compétence des communes. Il avait été convenu en 2004 de mutualiser ce service afin d'économiser des frais globaux. Le comité a décidé de facturer cette prestation aux communes avec un détail de chaque cas. Nous sommes dans des proportions par rapport au nombre d'habitants. Nous avons également décidé de facturer un montant de base et forfaitaire de CHF 100.-.

**Michel Baconat** : pas de questions sur ce point.

6.  
CCBL  
Refacturation  
aux communes  
(Information)

**Michel Baconat** : demande de donner une réponse rapidement concernant la participation ou pas à la sortie des maires.

**Patinoire** :

**Michel Baconat** : cède la parole à Gregory Pressacco concernant la patinoire.

**Electricité**

**a) Préambule :**

- Le complexe de la patinoire est un grand consommateur d'électricité, environ 1'900'000 kWh par an.
- Une partie de cette électricité sera produite par la centrale photovoltaïque située sur les deux toits des patinoires et autoconsommée sur place pour une estimation de 450'000 kWh.
- Ces chiffres restent des estimations puisque nous n'avons pas encore une année complète d'exploitation (2<sup>ème</sup> champ de glace mis en service en août) et de production de photovoltaïque (1<sup>er</sup> toit mis en service en avril et 2<sup>ème</sup> en juillet).
- Dans tous les cas, nous consommons plus de 100'000 kWh et pouvons donc négocier et choisir notre fournisseur d'électricité.

**b) Situation 2021 et future :**

- Le contrat de fourniture d'électricité de la patinoire par les BKW est arrivé à échéance le 31 décembre 2021. On peut malheureusement affirmer que c'est une mauvaise période compte tenu de la situation géopolitique actuelle en Europe. Notre contrat portait, sans tenir compte des taxes d'utilisation du réseau et redevance, sur un tarif de 5.604 ct/kWh.
- Une proposition de nouveau contrat a été faite au comité du SidP en décembre 2021 et celui-ci portait sur un tarif de 35.939 ct/kWh, ce qui a été refusé par le comité du SidP.
- Compte tenu de l'explosion des tarifs, le comité du SidP a décidé dans sa dernière séance de 2021, de mandater la société Powergia pour procéder à un appel d'offres pour la fourniture d'électricité de la patinoire.
- Cet appel d'offres réalisé courant février 2022, a permis de conclure un nouveau contrat de fourniture d'électricité pour la patinoire avec les SID, Services industriels de Delémont pour la période courant du 1<sup>er</sup> mars 2022 au 31 décembre 2026, au tarif de 14.95 ct/kWh.

7.  
Divers

- Certes, ce tarif est malheureusement trois fois plus élevé que l'ancien contrat, mais est beaucoup plus bas que l'offre d'environ 36 ct/kWh reçue fin 2021, et garantit ce prix pour les 5 prochaines années.
- Cette situation est bien évidemment indépendante de notre volonté et aura une incidence sur les coûts de fonctionnement de la patinoire puisqu'elle engendre une plus-value de plus de CHF 200'000.- de frais d'électricité.

**Stéphane Babey :**

**Promotion de l'Espace-Loisirs**

- Avec la fin des travaux de rénovation et agrandissement de la patinoire et la construction du 2<sup>ème</sup> champ de glace, il est venu le temps de mettre en valeur et développer le site de l'espace loisirs qui comprend aussi la piscine en plein air.
- Afin d'aller de l'avant, un important travail a été réalisé par Claude Hêche en collaboration avec le Copil et le soutien du comité du SidP, pour élaborer un dossier de demande de soutien financier LPR afin de créer une cellule qui sera dénommée « Conseil de l'espace-loisirs » et dans le but d'engager un responsable en management.
- L'objectif étant clairement d'augmenter la fréquentation et les recettes qui vont avec.
- Dès que nous aurons obtenu une prise de position officielle des organes cantonaux, nous reviendrons vers vous pour plus de détail et décision.
- En parallèle, un nouveau site internet dédié au fonctionnement de la patinoire et de la piscine qui sera dénommé [www.espace-loisirs-ajoie.ch](http://www.espace-loisirs-ajoie.ch) est en cours de construction et sera mis en ligne prochainement.

**Inauguration de la patinoire :**

- Ce matin s'est tenue une conférence de presse à la patinoire concernant l'inauguration de celle-ci. Vous avez également reçu par courriel le communiqué de presse.
- Nous insistons sur le fait que le comité du SidP souhaite que cette inauguration soit une belle fête populaire. Nous comptons bien évidemment sur votre présence les 13, 14 et 15 mai 2022.
- Pour rappel, nous aurons l'honneur d'accueillir vendredi 13 mai 2022 à la partie officielle, Monsieur le Conseiller fédéral Guy Parmelin.
- Nous aurons aussi la chance de pouvoir écouter nos artistes locaux Kiki Crétin, Sim's et Carrousel qui se regrouperont pour nous proposer une prestation unique.
- D'autres surprises seront encore proposées et nous nous réjouissons de vous retrouver à cette occasion.

**EBL**

**Didier Jolissaint :** nous avons reçu cette semaine un courrier concernant la revente du réseau EBL. Nous sommes sollicités dans un délai très bref. Est-ce que le comité s'est déjà penché sur la question ?

**Stéphane Babey :** ce point n'a pas encore été traité par le comité.

**Gouvernance**

**Serge Gschwind :** aimerait savoir où en est le dossier Gouvernance ?

**Thierry Crétin :** Les interviews des employé-e-s du SidP et du comité auront lieu le 31 mars et le 7 avril avec BDO. Nous avons trouvé les personnes pour le groupe de travail. Elles seront invitées pour une première rencontre dans le courant du 2<sup>ème</sup> trimestre. Il a été décidé de retenir toutes les personnes proposées mais de ne pas forcément toutes les solliciter tout de suite. La mission première est de faire le point sur la situation actuelle de la Gouvernance du SidP et de faire une proposition pour l'avenir et assurer ce mandat.

**2<sup>ème</sup> projet LPR**

**Michel Baconat** : cède la parole à Stéphane Babey.

**Stéphane Babey** : Le SidP est en train de lancer un 2<sup>ème</sup> projet LPR qui est totalement dissocié de celui présenté par Jérémy Huber. Il est temps de mettre en valeur et de développer le site de l'Espace loisirs qui comprend également la piscine en plein air. Claude Hêche a effectué un important travail avec le Comité de pilotage de la Patinoire (Copil) et avec le soutien du comité du SidP dans le but d'élaborer un dossier de demande de soutien financier LPR et, ceci, afin de créer une cellule qui sera nommée Conseil de l'Espace loisirs et dans le but d'engager un responsable en management sur le site et de créer un poste. L'objectif est d'augmenter la fréquentation et les recettes de ce site et de l'inscrire dans une dimension touristique plus large que la patinoire. Il y a les questions de l'hébergement, de la restauration, etc...

**Patinoire**

Le SidP met en ce moment, sur pied, un site internet pour le fonctionnement de la patinoire qui se nomme espace-loisirs-ajoie.

Une conférence de presse a eu lieu ce matin avec Brigitte Kübler et moi-même. L'inauguration de la patinoire aura lieu les 13, 14 et 15 mai 2022. La partie officielle se déroulera vendredi 13 mai dès 15h00. Nous aurons le plaisir d'accueillir M. Guy Parmelin. Vous êtes cordialement invités. Pour découvrir le détail du programme, il faudra venir le 13 mai. Toutes les jurassiennes et jurassiens sont les bienvenu-e-s. Que la fête soit belle.

**Stéphane Babey** : la salle dans laquelle nous nous trouvons nous a permis d'accueillir, il y a trois semaines, à quatre heures du matin, une centaine de jeunes qui faisaient le rai tiai tai. Trois jours après, s'est déroulé le week-end de la friture organisé par une société du village. Deux jours après, nous recevions cinquante Ukrainiens. Toutes ces personnes se sont levées pour entonner l'hymne ukrainien. C'était un moment de communion avec ce peuple que chacun va garder en mémoire. Stéphane Babey propose à tout le monde de participer à l'apéritif préparé par la famille Fleury qu'il remercie chaleureusement.

**Michel Baconat** : clôt cette assemblée générale à 20h40.

**Michel Baconat** : remercie la commune d'Alle de son accueil et souhaite une belle soirée à toutes et tous.

Alle, le 23 mars 2022

**AU NOM DE L'ASSEMBLEE**

**Le Président**



**Michel Baconat**

**La Secrétaire**



**Sophie Cramatte**

8.  
Conclusion



# Accueil économique dans le district de Porrentruy Projet LPR

Assemblée SIDP du 23 mars 2022

# Ordre du jour

1. Etat de situation
2. Le projet LPR
3. Montage financier
4. Discussions



# 1. Etat de situation

## a. Situation initiale en décembre 2021

Volonté initiale de sortir RCJU de l'actionnariat SEDRAC

Plutôt qu'un remboursement de CHF 500'000.-, valorisation dans un projet profitant à la région et au canton → idée d'un projet LPR

Elaboration du plan directeur régional avec organisation du développement économique au niveau territorial



# 1. Etat de situation

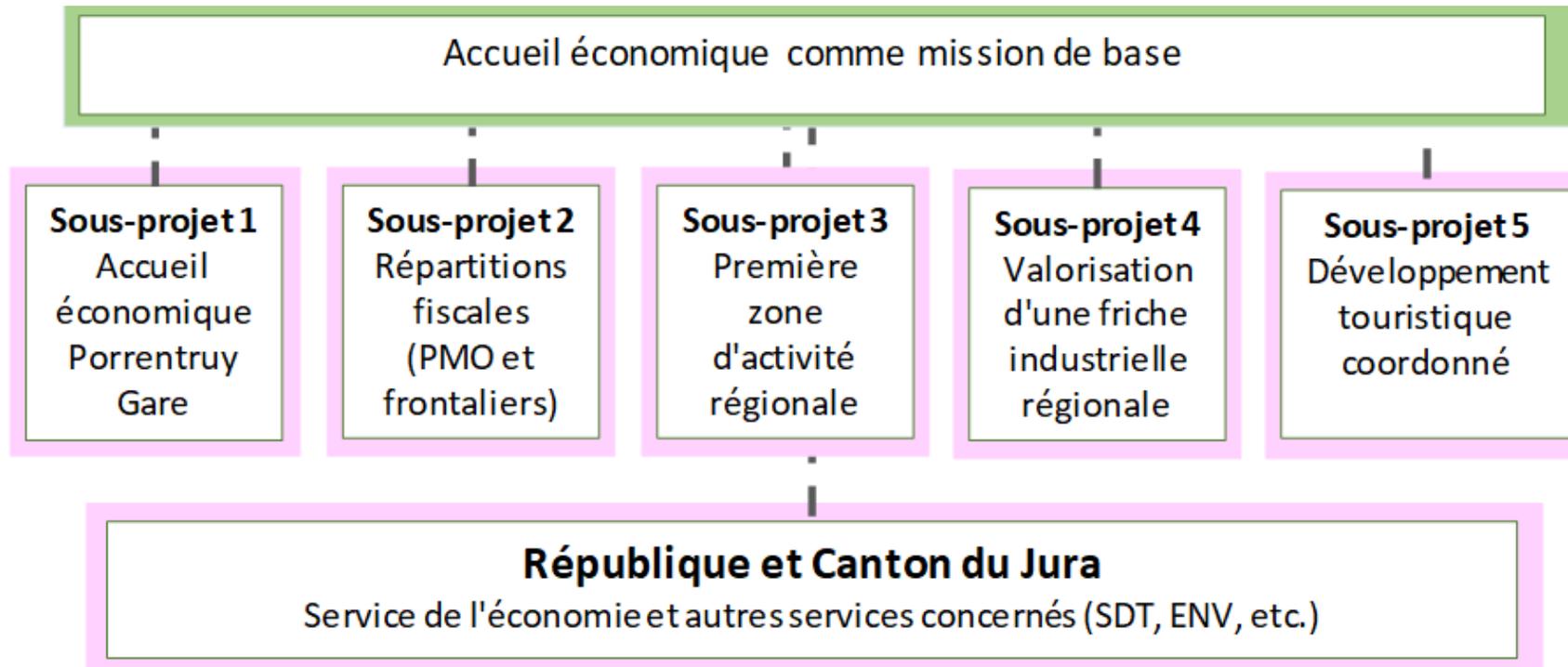
## a. Situation initiale en décembre 2021

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>• Une région avec des compétences techniques reconnues</li><li>• Des lieux existants permettant l'accueil de nouvelles entreprises</li><li>• Des offres touristiques qui se multiplient et qui attirent de plus en plus de clients</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pas de porte d'entrée régionale reconnue pour l'accueil économique</li><li>• Concurrence entre communes pour l'accueil d'entreprises</li><li>• Répartition des recettes fiscales inégale</li><li>• Collaborations trop faibles avec la promotion économique</li><li>• Offre touristique non coordonnée</li></ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"><li>• Une volonté de travailler ensemble (communes, SIDP, SEDRAC)</li><li>• Dynamique positive sur des projets communs (patinoire, réseau d'eau)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nécessité de trouver des propositions attrayantes pour chacun</li><li>• Maintien du statut quo</li><li>• Nouvel échec pour un accueil centralisé</li></ul>



# 2. Le projet LPR

## a. Les intentions



## 2. Le projet LPR

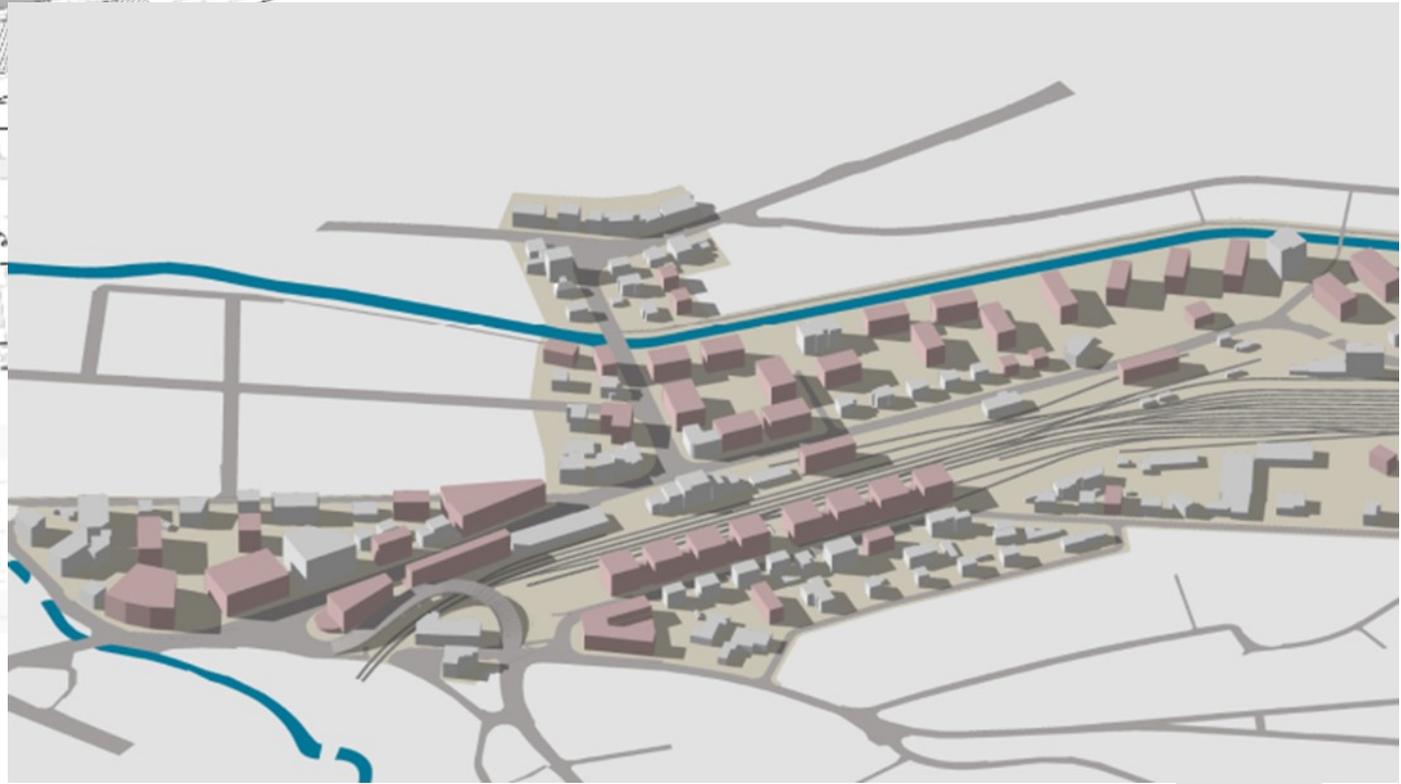
b. Les différents domaines → Accueil économique comme mission de base

- Porte d'entrée unique pour le développement économique (terrains, disponibilités, contraintes, etc.)
- Concerne les entreprises existantes et les entreprises extérieures
- Accompagnement du premier coup de fil à la délivrance du permis de construire
- Complément aux services de la promotion économiques, besoin de relations étroites
- Relations à créer avec les communes (disponibilités, connaissances locales, etc.)





ie en gare de Porrentruy



## 2. Le projet LPR

b. Les différents domaines → Répartition fiscales des PMO et frontaliers

- Répartition fiscales des personnes morales et des frontaliers profitant à tous dans les nouvelles ZAIR



# 2. Le projet LPR

## b. Les différents domaines → Première ZAIR

- Plusieurs zones d'accueil d'intérêt régional sont inscrites au projet de PDR
- Mettre en œuvre la première selon la répartition des tâches envisagée:
  - Procédures d'aménagement du territoire par le SIDP
  - Achat – équipement – mise à disposition par la SEDRAC



## 2. Le projet LPR

b. Les différents domaines → Revalorisation de friches

- Inventaire des friches industrielles dans le district conséquentes
- Difficultés des propriétaires de les valoriser
- Temporalités pour la mise en zone de nouveaux secteurs long et complexe
- Répartition fiscales aussi sur ces secteurs



## 2. Le projet LPR

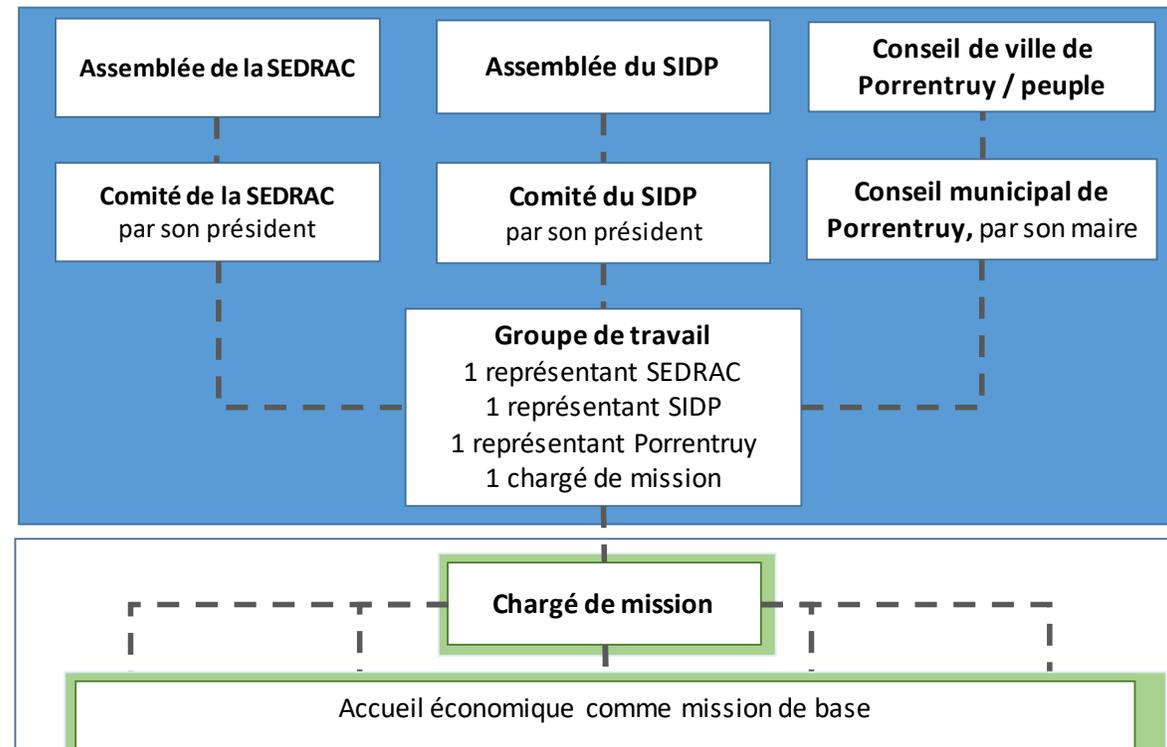
b. Les différents domaines → Développement touristique coordonné

- Complément au développement économique industriel et artisanal
- Pas de démarrage prévu en 2022
- Compléments à d'autres mesures – projet exact pas encore défini



# 2. Le projet LPR

## c. La gouvernance et l'organisation du projet



# 2. Le projet LPR

## d. Les montants nécessaires au projet

Descriptif sous-projets	Montant total	Part CH	Part RCJU	Financement propre
Accueil économique, rôle de base	140'000 CHF	56'000 CHF	56'000 CHF	28'000 CHF
1 Gare Porrentruy	550'000 CHF	220'000 CHF	220'000 CHF	110'000 CHF
2 Répartitions fiscales	100'000 CHF	40'000 CHF	40'000 CHF	20'000 CHF
3 ZAIR dans le district	200'000 CHF	80'000 CHF	80'000 CHF	40'000 CHF
4 Friches	200'000 CHF	80'000 CHF	80'000 CHF	40'000 CHF
5 Développement touristique	60'000 CHF	24'000 CHF	24'000 CHF	12'000 CHF
<b>Total</b>	<b>1'250'000 CHF</b>	<b>500'000 CHF</b>	<b>500'000 CHF</b>	<b>250'000 CHF</b>



# 2. Le projet LPR

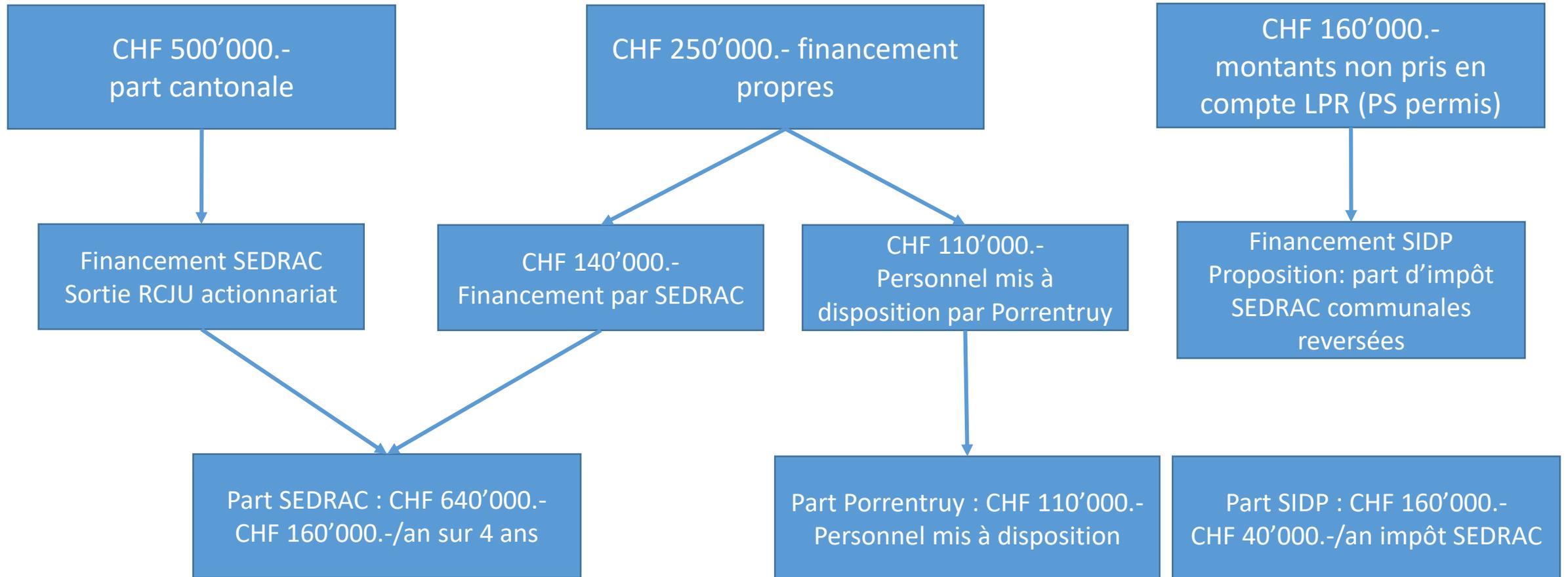
## e. Les forces humaines pour réaliser ce projet

Descriptif sous-projets	Montant total	Attribué au personnel
Accueil économique, rôle de base	140'000 CHF	CHF 35'000.-/an sur 4 ans
1 Gare Porrentruy	550'000 CHF	CHF 27'500.- sur 4 ans*
2 Répartitions fiscales	100'000 CHF	CHF 15'000.-/an sur 4 ans
3 ZAIR dans le district	200'000 CHF	CHF 15'000.-/an sur 4 ans
4 Friches	200'000 CHF	CHF 15'000.-/an sur 4 ans
5 Développement touristique	60'000 CHF	CHF 5'000.-/an sur 4 ans
Total	1'250'000 CHF	CHF 85'000.-/an sur 4 ans**

CHF 85'000.-/an disponible pour salaire employé ou externalisation (estimation CHF 60-70'000.- contractuels et CHF 15-25'000.- ponctuels  
→ Mise au concours à venir



# 3. Montage financier



# 3. Montage financier

b. Financement de la part SIDP de CHF 40'000.-/an

Plusieurs options à ce jour:

- Ajout dans les budgets à venir
- Prélèvement sur l'impôt SEDRAC remis aux communes proportionnées à leur part dans la SEDRAC
- Financement complémentaire par les communes



# 3. Montage financier

## b. Financement de la part SIDP de CHF 40'000.-/an

Commune	Part engagée	%	Part projet LPR arrondi
Alle	80'000 CHF	5.674%	2'269.50 CHF
Basse-Allaine	50'000 CHF	3.546%	1'418.45 CHF
Beurnevésin	5'000 CHF	0.355%	141.85 CHF
Boncourt	300'000 CHF	21.277%	8'510.65 CHF
Bonfol	30'000 CHF	2.128%	851.05 CHF
Bure	40'000 CHF	2.837%	1'134.75 CHF
Clos du Doubs	50'000 CHF	3.546%	1'418.45 CHF
Coeuve	20'000 CHF	1.418%	567.35 CHF
Cornol	30'000 CHF	2.128%	851.05 CHF
Courchavon	10'000 CHF	0.709%	283.70 CHF
Courgenay	300'000 CHF	21.277%	8'510.65 CHF
Courtedoux	20'000 CHF	1.418%	567.35 CHF
Damphreux	5'000 CHF	0.355%	141.85 CHF
Fahy	10'000 CHF	0.709%	283.70 CHF
Fontenais	50'000 CHF	3.546%	1'418.45 CHF
Grandfontaine	5'000 CHF	0.355%	141.85 CHF
Haute-Ajoie	40'000 CHF	2.837%	1'134.75 CHF
La Baroche	40'000 CHF	2.837%	1'134.75 CHF
Lugnez	5'000 CHF	0.355%	141.85 CHF
Porrentruy	300'000 CHF	21.277%	8'510.65 CHF
Vendlincourt	20'000 CHF	1.418%	567.35 CHF
	1'410'000 CHF	100.000%	40'000.00 CHF



# 4. Discussions

En espérant sincèrement avoir suscité de l'intérêt

